

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 32 par la phrase suivante :

« Ils sont rendus publics. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des missions de service public auxquelles est tenu de concourir SNCF Réseau, il est proposé d'inscrire dans la loi la publicité de son rapport d'activité, et par la même occasion celle de l'avis de l'ARAF à son sujet.